



Presse

En réponse à la crise du Covid-19, l'ANRU engage une nouvelle vague de simplification de ses programmes

1 DOCUMENT - Publié le 9 juillet 2020

Communiqué de presse

 **communiqué-anru_conseil-dadministration-du-23-juin-2020.pdf**
PDF-107,38 Ko

 **TÉLÉCHARGEMENT**

L'ANRU a réuni ce mardi 23 juin son conseil d'administration, l'occasion de tirer de premières leçons de la crise sanitaire qui a traversé notre pays ces derniers mois. Ces échanges ont notamment permis de d'adopter une série de mesures de nature à adapter le calendrier des projets aux conséquences du confinement et d'engager les évolutions de son règlement

URL de la page : <https://www.anru.fr/la-docutheque/en-reponse-la-crise-du-covid-19-lanru-engage-une-nouvelle-vague-de-simplification-de>

financier qui vont permettre de soutenir plus efficacement les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

L'Agence avait annoncé dès mai dernier travailler à plusieurs mesures pour répondre aux attentes exprimées par les élus ces dernières semaines. De premières mesures ont été adoptées ce matin à l'unanimité.

Une première série de mesures concerne la prorogation jusqu'en juin 2021 de toutes les dates d'engagement ou de paiement d'opérations initialement programmées en 2020 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce délai complémentaire devant garantir la bonne finalisation des opérations retardées par la situation sanitaire. Pour le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) dont l'achèvement opérationnel est prévu fin 2020, il a été rappelé la volonté de l'ANRU de trouver, au cas par cas, les solutions nécessaires à une bonne finalisation des opérations rencontrant des difficultés.

Pour soutenir les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales face à des situations financières complexes et accompagner la relance des chantiers, le conseil d'administration a également marqué sa volonté d'attribuer ses subventions plus rapidement dans la phase de réalisation des opérations. Un nouveau système de paiement sur échancier plus favorable au lancement rapide des chantiers sera ainsi mis en place, dans la perspective du passage de l'ANRU au 1er janvier 2021 à la comptabilité industrielle et commerciale qui permet cette souplesse. Les acteurs locaux peuvent dès maintenant faire avancer leurs opérations pour en bénéficier pleinement à cette date.

« L'Agence et ses partenaires font à nouveau la démonstration de leur écoute des besoins des territoires en adoptant sans délai ces premières mesures. Les habitants des quartiers populaires ont été, à plus d'un titre, en première ligne dans cette période. Il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que 2020 soit malgré tout une année utile pour la transformation de leur cadre de vie » a indiqué Olivier Klein, Président du conseil d'administration.

« Ces premières mesures sont issues des demandes des nombreux élus avec lesquels nous avons poursuivi les échanges durant le confinement. Cette phase d'écoute va se poursuivre dès la semaine prochaine avec les maires élus dès le premier tour des élections municipales que nous rassembleront en visioconférence. Dès la rentrée, avec le Directeur général, nous irons dans chacune des 18 régions métropolitaines et ultramarines pour rencontrer les élus. »

URL de la page : <https://www.anru.fr/la-docutheque/en-reponse-la-crise-du-covid-19-lanru-engage-une-nouvelle-vague-de-simplification-de>

début d'un mandat qui sera immanquablement marqué par la concrétisation tangible du NPNRU pour tous les habitants des quartiers. L'ANRU est plus mobilisée que jamais dans cette période particulière. » a ajouté Olivier Klein.